



**Démarche participative sur la
concordance du Plan
d'urbanisme au
Schéma d'aménagement et de
développement de
l'agglomération de Longueuil
Projet de règlement CO-2024-1259**

Plan de participation publique

26 février 2024



Table des matières

Le contexte.....	3
Le mandat donné à l'Office par la Ville de Longueuil	3
Les objectifs de la démarche	4
La démarche.....	5
La démarche participative en bref.....	5
1. Mise en ligne du dossier documentaire	6
2. Publication de l'avis public	7
3. Assemblée publique de consultation	7
4. Publication du rapport.....	9
L'Office de participation publique de Longueuil.....	10
L'équipe de l'Office.....	10
Annexe - Définitions	11



Le contexte

Le règlement CA-2022-384 est entré en vigueur le 18 décembre 2023. Une concordance est requise au Plan d'urbanisme de Longueuil. Des modifications sont nécessaires pour apporter des ajustements ou précisions à certains éléments du Plan d'urbanisme afin d'assurer une meilleure application de ses orientations, objectifs et dispositions normatives. Des coquilles identifiées à la suite de l'adoption du Schéma doivent également être corrigées¹.

Le mandat donné à l'Office par la Ville de Longueuil

Par le seul effet de la Charte de la Ville de Longueuil, l'Office doit tenir au moins une assemblée publique pour les mandats qui portent sur un projet de règlement modifiant ou révisant le Plan d'urbanisme de la Ville.

En vertu de l'article 54.23 al. 1 par. 2^o de la Charte de la Ville de Longueuil (RLRQ c. C-11.3), l'Office a pour fonction de « *tenir une consultation publique sur tout projet de règlement modifiant ou révisant le plan d'urbanisme.*² »

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de ville de Longueuil tenue le 13 février 2024 demandant : « [...] *de tenir une assemblée publique de consultation sur le territoire de la Ville de Longueuil, par l'entremise de l'Office de participation publique de Longueuil et à la date, heure et lieu fixés par l'Office.*³ »

¹ Résolution CO-240213-8.12, doc. 1.1

² Modalités de fonctionnement et règles de procédure, Office de participation publique de Longueuil, novembre 2022 : [Règles et fonctionnement OPPL- Final.pdf](#)

³ Résolution CO-240213-8.12, doc. 1.1



Les objectifs de la démarche

La démarche participative présentée par l'Office:

- Permettra aux personnes qui le désirent de s'informer sur les enjeux liés à la modification du Plan d'urbanisme proposée ;
- Permettra à tous les groupes, associations ou personnes qui le désirent de s'exprimer sur à la modification du Plan d'urbanisme proposée ;
- Fournira aux élu(e)s de Longueuil un portrait des attentes, des préoccupations et de l'opinion de la population sur la modification du Plan d'urbanisme proposée.



La démarche

La démarche participative en bref

1. Mise en ligne du dossier documentaire

À partir du 11 mars 2024, en ligne

2. Publication de l'avis public

12 mars 2024, par le greffe de la Ville de Longueuil

3. Assemblée publique de consultation*

27 mars 2024 à 19 h

Salle du conseil, Hôtel de Ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane

4. Publication du rapport de l'Office

Projetée en juin 2024

* Cette activité sera webdiffusée en direct et disponible en différé sur la page de la consultation.



1. Mise en ligne du dossier documentaire

À partir du 11 mars 2024

En ligne sur le site de l'Office : <http://oppl.quebec>

Document d'information qui s'adresse à tous les publics

Dès le lancement de la démarche, le dossier documentaire sera accessible sur la page de la consultation. Ce dossier permet aux personnes participantes d'obtenir toute l'information pertinente à l'expression d'un avis éclairé sur les questions à l'étude. Plus largement, il permet au public de bénéficier de la même connaissance que les personnes participantes. Le dossier comprend notamment : le dossier décisionnel déposé par la Ville de Longueuil, une fiche explicative également déposée par la Ville de Longueuil, le présent plan de participation, des documents et liens utiles pour une meilleure compréhension du sujet, les captations vidéo des différentes activités, les contributions des personnes participantes, etc.

Des documents y seront ajoutés tout au long de la démarche. Le dossier documentaire demeure accessible une fois le mandat de l'Office complété.

Le dossier documentaire est accessible à l'adresse suivante: <http://oppl.quebec>



2. Publication de l'avis public

12 mars 2024

Document d'information qui s'adresse à tous les publics

Dans le cas de projets de règlements qui font l'objet d'une consultation publique menée par l'Office en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), ceux-ci doivent être annoncés par un avis public publié sur le site Internet de la Ville de Longueuil au moment et pour la durée prévue par la LAU. L'avis est publié par la Direction du greffe de la Ville de Longueuil, selon les prescriptions de la LAU, avec en-tête de l'Office.

3. Assemblée publique de consultation

27 mars 2024 à 19 h

Salle du conseil, Hôtel de Ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane

En personne et en ligne (avec possibilité de poser des questions)

Activité d'information et d'expression des opinions qui s'adresse à tous les publics

Présidée par Akos Verboczy, commissaire à l'Office de participation publique de Longueuil, l'assemblée publique de consultation se déroulera en deux parties : information et expression des opinions

Première partie : Information

Cette première partie de l'assemblée sert à informer le public. Elle se déroule en présence de la commission et des personnes-ressources de la Ville de Longueuil. Elle permet aux personnes participantes d'acquérir une bonne compréhension du dossier à l'étude et de poser des questions.



Dirigée par la personne qui exerce la présidence de la commission formée par l'Office, cette période d'information permet à la Ville de présenter les enjeux techniques et thématiques associés aux modifications du Plan d'urbanisme. Suit une période de questions et réponses. Les réponses aux questions posées sont fournies sur place, si elles sont disponibles, ou par écrit, dans un délai raisonnable avant la date limite fixée pour le dépôt des contributions écrites.

Deuxième partie : Expression des opinions

La deuxième partie de l'assemblée est consacrée à l'expression des opinions. Elle donne la chance à toute personne ou tout groupe qui le désire d'exprimer ses idées, ses commentaires et ses préoccupations sur l'objet du mandat.

Présentation devant la commission

Les personnes désirant s'exprimer peuvent s'inscrire sur place pendant la séance, seules les personnes assistant sur place peuvent exprimer leur opinion au moment de la séance. Elles seront appelées par ordre d'inscription afin de s'exprimer devant le commissaire.

Contributions écrites

Les personnes qui désirent s'exprimer par écrit pourront le faire jusqu'au 21 avril 2024 en envoyant leur texte par courriel à info@oppl.quebec ou par la poste à l'adresse suivante :

Office de participation publique de Longueuil
1111, rue Saint-Charles Ouest, bureau 552
Longueuil (Québec) J4K 5G4



Les contributions écrites peuvent prendre plusieurs formes et doivent être acheminées par les moyens prévus par l'Office au Plan de participation publique. Les contributions écrites doivent être identifiées au nom de la personne, du groupe de personnes, de l'organisation ou du groupe d'organisations qui les ont rédigées. Elles sont rendues publiques sur le site de l'Office et ne peuvent être retirées après leur dépôt.

4. Publication du rapport

Diffusion publique projetée en juin 2024

En ligne et dans les bibliothèques de la Ville de Longueuil

Toutes les démarches de participation publiques tenues par l'Office font l'objet d'un rapport. Ce rapport a pour objectif de présenter une synthèse (portrait et analyse) des opinions des personnes participantes afin d'aider la prise de décision publique. Le rapport de l'Office contient des recommandations.

Lorsqu'il est prêt, le rapport est envoyé à la mairesse de Longueuil et à la présidence du comité exécutif. Un maximum de quinze jours plus tard, le rapport est rendu public sur le site de l'Office. Le rapport est également déposé au comité exécutif, puis au conseil de ville.



L'Office de participation publique de Longueuil

L'Office de participation publique de Longueuil est une instance neutre et indépendante qui a pour mission de concevoir et de mettre en œuvre des démarches de participation publique sur une variété de sujets d'intérêt pour la population de Longueuil.

L'Office est constitué en vertu des articles 54.15 à 54.28 de la [Charte de la Ville de Longueuil](#) (RLRQ c. C-11.3).

En plus des fonctions qui lui sont conférées par le seul effet de la Charte, l'Office peut recevoir ses mandats du conseil de ville ou du comité exécutif. Il pourrait éventuellement recevoir des mandats d'un conseil d'arrondissement en vertu de sa compétence en urbanisme. Enfin, il pourrait également recevoir des mandats du conseil d'agglomération pour tout projet qui relève de sa compétence.

L'équipe de l'Office

La permanence

Julie Caron-Malenfant, présidente

Louis-Alexandre Casal, agent de communication

Marie Depelteau-Paquette, directrice de l'administration

Élise Naud, responsable de la participation publique

Amélie Locas, agente d'accueil, de mobilisation et de soutien à la logistique

Victoria Figueroa-Tamayo, agente de recherche

Le commissaire

Akos Verboczy, président



Annexe - Définitions

L'**information** est un degré de participation publique qui comprend tous les dispositifs de participation qui permettent d'informer les personnes participantes et, plus largement, le public, sur un sujet donné, sans toutefois prévoir de rétroaction. L'information est un préalable à une participation éclairée. L'information peut prendre la forme, par exemple, de séances d'information, de questions et réponses, de portes ouvertes, de dépliants d'information, de pages Web.

La **consultation** est un degré de participation publique où l'on sollicite l'avis de la population et des groupes de la société civile afin de connaître leur opinion ou de bénéficier de leurs connaissances. Les avis sont exprimés de manière individuelle et ne font pas l'objet de discussions entre les personnes ou les groupes qui les portent. La consultation se décline en plusieurs dispositifs, les plus connus étant l'enquête par questionnaire et les commissions consultatives.